Question écrite du 29 mars 2023 de Mmes Jacqueline Roiz et Alia Chaker Mangeat: «Qui touche quoi sur les ventes des œuvres actuellement exposées au Musée d'art et d'histoire (valorisées à 5 millions de francs)?»

Le 7 février 2023, une question orale a été posée par la conseillère municipale Jacqueline Roiz, au sujet des œuvres de l'artiste Ugo Rondinone exposées au Musée d'art et d'histoire (MAH), qui était aussi le curateur pour cette occasion. Ces œuvres contemporaines étaient exposées au MAH et au salon Artgenève, à Palexpo, sous la bannière MAH avec un succès certain: les œuvres de M. Rondinone constituaient un «fil» conduisant aux œuvres classiques.

Un article dans *Le Courrier* du 9 mars 2023 («Gros lots au musée», page 3) signale que les œuvres présentées dans ce bâtiment public figurent également dans le catalogue d'une galerie d'art avec leur prix respectif. Ainsi, le MAH aurait joué un rôle inédit de showroom vendant des œuvres d'art à destination du marché privé, géré par une galerie.

Cette problématique serait actuellement étudiée au sein de l'Association des musées d'art suisses car le monde de l'art, son commerce, évolue toujours plus vite et tant les musées que les œuvres d'art contemporaines ont besoin de visibilité. Pour des motivations opposées cependant.

Lors de cette séance du 7 février il a donc été demandé si des accords avaient été passés entre l'artiste et le musée. M. Sami Kanaan avait alors répondu spontanément que M. Rondinone avait été payé pour son travail de curateur et que si les œuvres étaient vendues, le musée serait rémunéré.

Or, c'est une tout autre réalité qui est décrite par l'article du *Courrier* du 9 mars dernier. Et le quotidien de citer un commissaire requérant l'anonymat: «Si c'est le rôle d'une galerie de vendre des œuvres de ses artistes, un musée ne devrait pas servir de showroom. S'il le fait consciemment, il doit pousser la logique jusqu'à demander un pourcentage, pour couvrir au moins une partie de ses frais, payés avec de l'argent public.»

Plus loin, il est mentionné que le Kunstmuseum de Lucerne exige que 25% des ventes pendant l'exposition lui reviennent. Mais cela n'assure pas qu'un accord tacite soit établi PENDANT l'exposition et que la vente soit effective APRÈS l'exposition et sans l'obligation de verser les 25%. De plus, les galeries exigent souvent 50% des ventes.

Une autre manière de procéder est de négocier avec l'artiste qu'il cède une de ses œuvres à la fin de l'exposition.

Mais il y a davantage encore, toujours dans le même article: «Selon l'artiste, restrictions budgétaires obligent, les musées ont plus que jamais besoin des galeries. «Sans leur soutien, pour les frais de transport, les catalogues ou le dîner d'ouverture, aucune exposition contemporaine ne peut avoir lieu.» On peut se demander qui a effectivement besoin de qui, le musée ou la galerie?

Et selon le directeur, «le musée a également assumé les frais de production des trois sculptures *Tortuous Landscape* (2023), pas officiellement en vente, alors que Rondinone souligne les avoir payées de sa poche» (!). On peut s'interroger sur l'ensemble des œuvres, comme aussi les six chevaux bleus à 250 000 francs la pièce.

On y lit aussi qu'il existe une «divergence également sur le futur de ces pièces, belles structures modernistes en planches recouvertes de terre, alternativement démontées et transportées à Shanghai pour une expo, selon l'artiste; ou détruites et recyclées», dixit Marc-Olivier Wahler.

Enfin, une réception «dîner» a eu lieu le jour précédant l'exposition à l'étage des beaux-arts du MAH pour un bon nombre de personnes. Réception qui a été manifestement prise en charge par «le musée», autrement dit par le budget «réceptions CA», donc payée par l'argent

du contribuable. La salle a d'ailleurs dû être interdite au public toute cette journée afin de préparer les tables.

Aussi serait-il nécessaire, si tel n'est pas le cas, de réglementer ces échanges entre espace public et œuvres artistiques privées, entre deniers publics et bénéfices commerciaux de l'artiste et sa galerie. De même que l'usage des salles à des fins privées.

Dès lors, nos questions sont les suivantes:

- la réception pour le «dîner» (vernissage) de l'exposition, par qui a-t-elle été initiée et pour combien de personnes? Et pour quel type de public? Cette réception a-t-elle été réservée par exemple au cercle d'acheteurs potentiels, clients de la galerie?
- Pourquoi la réception pour le «dîner» n'a-t-elle pas été faite dans un endroit plus adapté comme le Palais Eynard, au lieu de l'étage des beaux-arts au MAH? N'est-il pas dangereux de manger et boire à côté des œuvres?
- Est-il donc possible pour un privé de louer une salle du MAH? Si oui, quelles sont les modalités?
- Qui a assumé les frais de production et de transport des œuvres (2023)? Le musée (i.e. le contribuable), l'artiste ou la galerie?
- Qui a pris en charge les frais d'assurance? À combien se montent-ils?
- Qu'en sera-t-il de ces pièces: démontées et transportées à Shanghai pour une expo (soit la version de Ugo Rondinone)? Ou «détruites et recyclées» (au dire de Marc-Olivier Wahler)?
- Est-ce que l'exposition a donné lieu à la signature d'un contrat entre le MAH et l'artiste?
- Le musée reçoit-il un dédommagement des œuvres de l'artiste? Si oui, pour quelle valeur? Sinon, pourquoi?
- Est-ce que cette exposition a donné lieu à des ventes, si oui pour quel montant? Est-ce que des commissions sur les ventes ont été rétrocédées au musée, respectivement à un tiers?